

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
DIRECTION DES ETUDES ET DE SYSTEME D'INFORMATION  
SERVICE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES**

**RAPPORT SUR LA PRODUCTION, L'EXPORTATION ET LES  
RECETTES PETROLIERES**

**RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015**

**12 OCTOBRE 2015**

## SOMMAIRE

1. Production .....	3
1.1. Production journalière .....	3
1.2. Partage de la Production.....	4
1.2.1. Etat et contractants .....	4
1.2.2. Partage de la production entre les contractants .....	5
2. Les Ventes .....	5
2.1. Les enlèvements par pool.....	5
2.2. Les conditions et le détail des ventes .....	6
3. Les recettes pétrolières de l'Etat et les retraits sur le FNRH au profit du compte unique du Trésor Public .....	7

## TABLEAUX

Tableau 1 : Chiffres de production du mois de septembre 2015.....	3
Tableau 2: La production totale en barils (bbl) et la partage entre l'Etat et les contractants.....	4
Tableau 3: Part des contractants.....	5
Tableau 4 : Enlèvements par pool et par date .....	5
Tableau 5: Production, Enlèvement, Stock après chaque enlèvement (en bbl) .....	6
Tableau 6: Détails de la partie de la dernière cargaison enlevée (31/05/2015).....	6

## GRAPHIQUES

Graphique 1: L'évolution de la production journalière en barils.....	4
--	---

## ANNEXES

Annexe 1: Les revenus pétroliers encaissés au mois de septembre 2015 .....	7
--	---

Ce rapport se compose de trois parties principales.

1. La première partie est consacrée à la production du champ de Chinguetti, seul champ en cours d'exploitation. Elle fait état du partage de la production entre les différents intervenants.
2. La deuxième partie concerne les ventes effectuées.
3. La troisième concerne les recettes de l'Etat et les retraits effectués sur le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH).

# 1. Production

## 1.1. Production journalière

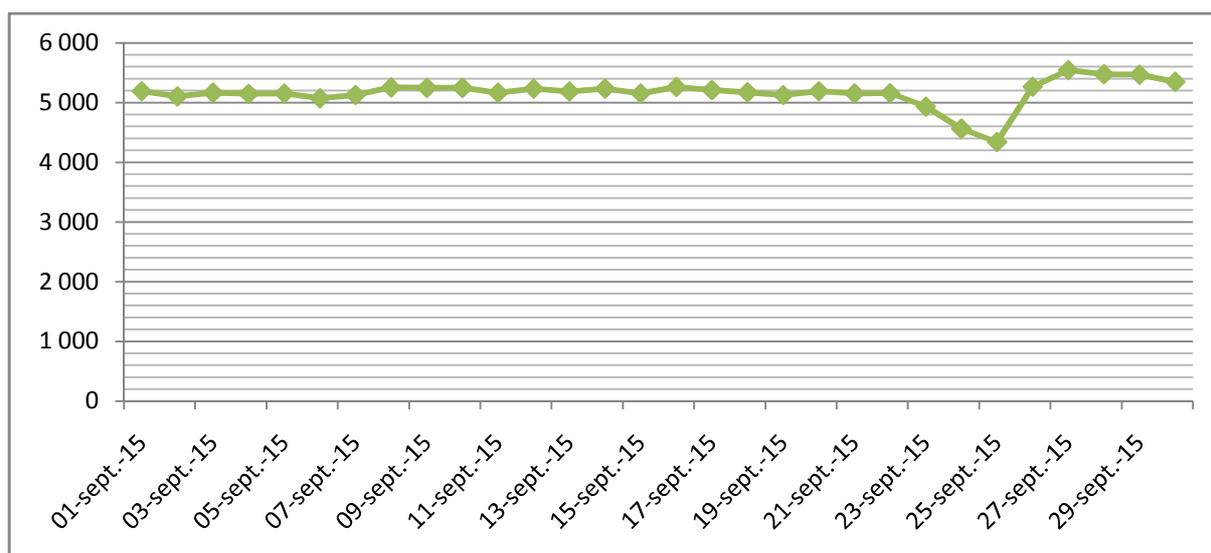
Tableau 1 : Chiffres de production du mois de septembre 2015

jours	Bbls
01-sept-15	5 189
02-sept-15	5 101
03-sept-15	5 164
04-sept-15	5 145
05-sept-15	5 151
06-sept-15	5 070
07-sept-15	5 126
08-sept-15	5 252
09-sept-15	5 246
10-sept-15	5 246
11-sept-15	5 164
12-sept-15	5 233
13-sept-15	5 183
14-sept-15	5 233
15-sept-15	5 151
16-sept-15	5 258
17-sept-15	5 208
18-sept-15	5 170
19-sept-15	5 126
20-sept-15	5 189
21-sept-15	5 151
22-sept-15	5 158
23-sept-15	4 931
24-sept-15	4 560
25-sept-15	4 340
26-sept-15	5 265
27-sept-15	5 541
28-sept-15	5 472
29-sept-15	5 466
30-sept-15	5 346
<b>Total</b>	<b>154 836</b>

**NB :** Ces chiffres sont basés sur les indications du compteur ultrasonique de production, il s'agit des chiffres bruts qui sont sujets à une réconciliation ultérieure.

1. La case surlignée correspond à la date d'enlèvement qui figure dans le document intitulé « Bill of lading » ou connaissance.

## Graphique 1: L'évolution de la production journalière en barils



Sources : Graphique des auteurs

2. La production au cours du mois de septembre a enregistré une fluctuation autour d'une moyenne de 4 995 mille barils par jour, avec une baisse visible à partir du 23<sup>ème</sup> jour jusqu'au 25<sup>ème</sup> jour du mois.

3. La production journalière moyenne de ce mois a connu une légère diminution par rapport au mois précédent pour se situer à 4 995 bbl/j contre 5118 bbl/j au mois d'août

## 1.2. Partage de la Production

### 1.2.1. Etat et contractants

Tableau 2: La production totale en barils (bbl) et la partage entre l'Etat et les contractants

la Production total en BBL et le partage entre l'Etat et le Contractant	
	septembre
<b>Production Total</b>	<b>154 836</b>
Cost Oil	92 902
Profit Oil	61 935
Profit Oil GVMT	18 580
Profit Oil de Contractant	43 354
<b>Rythme Moyen de Production</b>	<b>4 995</b>
Part de l'Etat en Profit Oil	30%

Sources : Calcul des auteurs

4. les calculs sont basés sur le CPP révisé utilisant par hypothèse un prix pour le mois d'août 2015 égal à 47.655 US\$ le baril.

## 1.2.2. Partage de la production entre les contractants

Tableau 3: Part des contractants

Partage de la Production entre les Contractants			
Société	Cost Oil	Profit Oil	Total
PC Mauritania I	28 613,74	13 353,08	41 966,82
PC Mauritania II	15 407,29	7 190,07	22 597,36
FP Mauritania B BV	2 641,48	1 232,69	3 874,16
Premier Oil Mauritania B Limited.	4 905,21	2 289,10	7 194,31
SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDR	11 148,21	5 202,50	16 350,71
Tullow Oil	17 658,77	8 240,76	25 899,52
Kufpec	9 507,94	4 437,04	13 944,98
ROC OIL (MAURITANIA) COMPANY	1 962,09	915,64	2 877,72
Roc Oil (Chinguetti) B.V	1 057,04	493,28	1 550,32
<b>Total</b>	<b>92 901,76</b>	<b>43 354,15</b>	<b>136 255,91</b>

## 2. Les Ventes

### 2.1. Les enlèvements par pool

5. Les intervenants au niveau du champ Chinguetti (seul champ actuellement exploité) sont regroupés en un seul pool depuis juillet 2007.

6. Les produits sont encaissés, en général, un mois après la date d'enlèvement.

Le 07/09/2015 a eu lieu un enlèvement de 489 275.30 bbl, cette cargaison a été achetée par Saras à 43.065 USD le baril soit -4.53 USD de moins que le prix du Brent sur le marché.

Tableau 4 : Enlèvements par pool et par date

Chargement	Date	Quantités communiqués dans les précédents rapports	Quantités nettes	écart	pourcentage	Pool unique
<b>CG037</b>	<b>Juin/2013</b>		<b>622 811,20</b>			
<b>CG038</b>	<b>Septembre/2013</b>		<b>599 695,88</b>			
<b>CG039</b>	<b>Décembre/2013</b>		<b>301 271,00</b>			
<b>CG040</b>	<b>Mars/2014</b>		<b>417 456,16</b>			
<b>CG041</b>	<b>Mai/2014</b>		<b>623 430,16</b>			
<b>CG042</b>	<b>Août/2014</b>		<b>522 974,24</b>			
<b>CG043</b>	<b>Novembre/2014</b>		<b>512 546,73</b>			
<b>CG044</b>	<b>Février/2015</b>		<b>497 606,80</b>			
<b>CG045</b>	<b>Mai/2015</b>		<b>512 090,02</b>			
<b>CG046</b>	<b>Septembre/2015</b>		<b>489 275.30</b>			

Source : SMH

7. Le contrat d'enlèvement stipule qu'un jour avant chaque enlèvement, la part de chaque intervenant est actualisée compte tenu de la production réalisée et des

enlèvements déjà effectués. Les ratios des parts obtenues par chaque partie seront appliqués au produit de la cargaison.

**Tableau 5: Production, Enlèvement, Stock après chaque enlèvement (en bbl)**

Date d'enlèvement	31/01/15	28/02/2015	31/03/15	30/04/15	31/05/2015	30/06/2015	31/07/2015	31/08/2015	30/09/2015
<b>Cumul de Production (stock)</b>	1790708,27	1944770,27	1618139,47	1780605,47	1950298,47	1600007,45	1 764 442.45	1 923 109.45	2 077 945.45
<b>Quantité enlevée</b>		497 606.80			512 090,02				489 275.30
<b>Quantité restant après prélèvement</b>		1447 163,47			1 438 208,45				1 588 670.15

Sources : Calcul des auteurs

## 2.2. Les conditions et le détail des ventes

**Tableau 6: Détails de la partie de la dernière cargaison enlevée (31/05/2015).**

<b>Détail des ventes</b>	
<b>Quantité vendue en septembre 2015</b>	<b>489 275.30 bbl</b>
<b>Prix moyen de Brent – septembre 2015:</b>	<b>47.655 USD</b>
<b>Prix de vent (septembre 2015)</b>	<b>43,065 USD</b>
<b>Quantité enlevée par le gouvernement :</b>	<b>78 660,89 bbl</b>
<b>Quantité enlevée par la SMH (dont la QP de Sterling)</b>	<b>49 284.60 bbl</b>

Sources : Direction de l'exploration et du développement des hydrocarbures bruts (MEP) et SMH

8. Le partage entre la SMH et Sterling découle des termes du contrat de financement passé entre les deux parties en ses articles 10.1 et 10.2 qui concernent respectivement le partage du profit-oil et du Cost-oil.

### 3. Les recettes pétrolières de l'Etat et les retraits sur le FNRH au profit du compte unique du Trésor Public

9. Les revenus de l'Etat tirés du pétrole encaissés au cours du mois de septembre 2015 se situent aux environs d'un peu moins de **quatre cent mille de dollars américains, (397 331,21 USD)** soit l'équivalent d'un peu plus de **cent trente millions d'Ouguiyas (130 960 366,82 UM)**.

10. Un tableau présentant le montant des revenus par type de recettes enregistré par le FNRH au cours du mois de septembre figure en (Annexe1).

11. Aucun retrait n'a été effectué sur le compte du FNRH au cours de ce mois.

12. Le solde du compte FNRH au 30 septembre 2015 est d'environ d'un peu plus de **66 millions de dollars USD (66 431 187,94 USD)**, soit l'équivalent de **21 841 245 970,91 UM**. (La source du taux de change est le site officiel de la BCM).

Annexe 1: Les revenus pétroliers encaissés au cours du mois de septembre 2015.

#### Situation de compte FNRH du 01/09/2015 AU 30/09/2015

LIBELLE	Code	MONTANT EN USD	MONTANT EN MRO
BIC	P01	184 716,10	60 882 426,56
ITS	P02	180 415,11	59 464 820,26
INTERETS	P10	32 200,00	10 613 120,00
	<b>Total</b>	<b>397 331,21</b>	<b>130 960 366,82</b>